Les retranchements portent sur les articles suivants:

Exposition provinciale, Montréal ..... $	10,000 00	
Creusement de la rivière Lacolle, afin de prévenir les inondations et rendre cultivable une grande étendue de terre.....	2,500 00	
Livre d'or (Herd Book).....	1,000 00	
Sténographes.....	1,500 00	
Arboriculture.....	150 00	
Achat de matériel, livres de comptes.....	1,500 00	16,650 00
		$ 2,300 00

Le crédit pour les travaux et édifices publics imputables au revenu ordinaire est de $95,906.76. Pour l'exercice en cours, la dépense probable sera de $116,168.13, ce qui forme $20,261.37 de réduction en faveur du crédit demandé pour l'année prochaine. Pour l'exercice finissant le 30 juin prochain, les loyers, assurances et réparations des édifices publics vont coûter $69,250.00. Les mêmes services, pour l'année prochaine, sont portés au budget à $70,000.00, ce qui fait une augmentation de $750.00. L'année dernière, nous avions inscrit au budget, pour ce service, une somme de $60,000.00, mais elle n'est pas considérée suffisante. Depuis que nous sommes au pouvoir, nous nous sommes efforcés de limiter cette dépense à la somme votée, mais sans succès. D'après l'état officiel et détaillé du département, ce service exigerait même une dépense plus élevée que celle que nous demandons; mais nous voulons rester dans de justes limites et porter au budget une somme qui, tout en étant moindre que celle recommandée par l'ingénieur et les officiers du département, devrait suffire à rencontrer les exigences du strict nécessaire.

Nous demandons $20,000.00 pour les réparations à faire aux palais de justice et aux prisons, ce qui forme $16,817.57 de moins que vont coûter les réparations pour l'exercice en cours. Voici encore un item bien difficile à contrôler, et les demandes autorisées par les rapports officiels exigeraient une plus forte somme que celle qui est portée au budget; mais tout en désirant rencontrer les besoins de ce service, il nous est impossible de grever dans une seule année le budget de toutes les réparations que l'on désire avoir, et qui pourraient même être considérées comme assez urgentes, si nous n'avions pas d'autres exigences que l'on ne peut facilement ignorer.

La somme demandée pour l'assurance du palais de justice est de $2,000.00, au lieu de $7,194.00 pour l'exercice en cours. Cette diminution s'explique facilement. Pour l'année prochaine, nous inscrivons dans le budget $2,000.00 pour l'assurance du palais de justice, tandis que pour l'exercice en cours cette assurance est aux frais des entrepreneurs.

Les $7,194.00 inscrites dans le budget pour l'exercice en cours ont été employées pour défrayer les frais d'assurance sur les bâtisses publiques pour un terme de trois ans, de sorte qu'un crédit pour cet objet n'est pas nécessaire.